

DEPARTEMENT
des VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
DE CHARMES

Commune
de SOCOURT

Commune de SOCOURT

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le lundi treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Luc MARTINET, Maire.

Membres en exercice : **11**

ETAIENT PRESENTS (09) : MM. Jean-Luc MARTINET — Michel NOIRCLERE - Claude DIDOT - Benoît LAURENT - Cyril KOEPFERT - Aimé HOUILLON - Alain GADAUT - Mmes Françoise RAJOIE - Véronique MICARD.

ETAIT ABSENT (1) : M. Francis HABRANT

ETAIT EXCUSE (1) : M. Thierry TRUFFY (pouvoir à Benoît LAURENT).

M. Benoît LAURENT a été nommé Secrétaire de séance.

Au cours de la séance, les décisions suivantes ont été prises :

22/2015 - FORET – VENTE DES GRUMES FACONNEES – VENTE EN CESSION AMIABLE DES AUTRES PRODUITS AUX HABITANTS :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
FIXE ainsi qu'il suit la destination des produits des coupes des parcelles 2C et 3 figurant à l'état d'assiette 2015 + divers chablis.

Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2015/2016.

Vente sur pied en cession amiable des autres produits aux habitants au prix forfaitaire de 16 €.

DIT que le partage du bois de chauffage aux habitants sera effectué par les soins de la commune.

DIT que l'exploitation se fera par l'ONF et le débardage par des entrepreneurs

CONFIE la maîtrise d'œuvre correspondante à l'ONF.

23/2015 – BUDGET EAU – AFFECTATION DU RESULTAT 2014 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2014 du Budget de l'Eau et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions suivantes, conformément aux dispositions de l'instruction M14 :

Excédent de fonctionnement au 31.12.2014 : 4.061,41 €
Résultat d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2013..... 0,00 €

Besoin de financement en rapport avec les restes à réaliser..... 0,00 €

Affectation obligatoire au compte 1068 de la section d'investissement : 0,00 €
Excédent reporté au compte 1068 de la section d'investissement : 0,00 €
Excédent reporté au compte 002 de la section de fonctionnement 4.061,41 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE l'affectation de l'excédent telle qu'elle est proposée.

24/2015 - BUDGET PRIMITIF EAU 2015 :

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le budget primitif 2015 de l'EAU,
VOTE le budget par chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

ARRETE le budget primitif aux chiffres suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	30.000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	6.500,00 €
TOTAL DES DEPENSES :	36.500,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	30.000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	6.500,00 €
TOTAL DES RECETTES :	36.500,00 €

Budget voté en équilibre.

25/205 - BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2014 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2014 du Budget d'Assainissement et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions suivantes, conformément aux dispositions de l'instruction M14 :

Excédent de fonctionnement au 31.12.2014 :	2.603,85 €
Résultat d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2013.....	- 1.530,32 €

Besoin de financement en rapport avec les restes à réaliser.....	1.530,32 €
--	------------

Excédent reporté au compte 1068 de la section d'investissement :	1.530,32 €
Excédent reporté au compte 002 de la section de fonctionnement	1.073,53 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE l'affectation de l'excédent telle qu'elle est proposée.

26/2015 - BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2015 :

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le budget primitif 2015 de l'ASSAINISSEMENT Commune,
VOTE le budget par chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

ARRETE le budget primitif aux chiffres suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	10.500,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	46.500,00 €
TOTAL DES DEPENSES :	57.000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	10.500,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	46.500,00 €
TOTAL DES RECETTES :	57.000,00 €

Budget voté en équilibre.

27/2015 - BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2014 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2014 du Budget Communal et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions suivantes, conformément aux dispositions de l'instruction M14 :

Excédent de fonctionnement au 31.12.2014 :	309.861,16 €
Résultat d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2014 :	5.309,61 €

Besoin de financement en rapport avec les restes à réaliser..... 0,00 €

Affectation obligatoire au compte 1068 de la section d'investissement :	0,00 €
Excédent reporté au compte 1068 de la section d'investissement :	0,00 €
Excédent reporté au compte 002 de la section de fonctionnement	309.861,16 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 ACCEPTE l'affectation de l'excédent telle qu'elle est proposée.

28/2015 - BUDGET COMMUNAL 2015 - VOTE DE LA FISCALITE DIRECTE :

Sur proposition de Monsieur le Maire
 Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2015 ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation :	17,88 %
Taxe Foncière Bâti	09,78 %
Taxe Foncière non Bâti.....	13,01 %
Cotisation Foncière des Entreprises.....	14,85 %

29/2015 -SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015 :

Sur proposition de son Maire,
 Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 FIXE comme suit le tableau des subventions 2014 aux associations :

A.D.M.R. _____	30,00 €
Amicale des Donneurs de Sang _____	30,00 €
Amicale des Techniciens du Risque _____	175,00 €
AREMIG _____	30,00 €
Croix Rouge _____	30,00 €
Association des Paralysés de France _____	30,00 €
Foyer Rural – Section 3 ^{ème} âge _____	500,00 €
Foyer Rural – Festival de Musiques Traditionnelles _____	1.000,00 €
Foyer Rural - Animations _____	5.000,00 €
Foyer Rural – Nouvelles activités périscolaires _____	5.000,00 €

Légion Vosgienne _____	175,00 €
M.A.L.P.C. _____	100,00 €
Union des Aveugles _____	30,00 €
Provision pour subventions exceptionnelles _____	1.670,00 €
Coopérative école maternelle du Bout du Pont _____	300,00 €
Coopérative école primaire du Bout du Pont _____	300,00 €
Total : _____	14.400,00 €

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au compte 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2014.

30/2015 -BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2015 :

Le Conseil Municipal,
 Sur proposition de son Maire,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 APPROUVE le budget primitif 2015 de la Commune,
 VOTE le budget par chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

ARRETE le budget primitif aux chiffres suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	303.321,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	168.000,00 €
TOTAL DES DEPENSES :	471.321,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	506.700,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	168.000,00 €
TOTAL DES RECETTES :	674.700,00 €

Budget voté en excédent de fonctionnement.

La séance a été levée à 22h00.

SOCOURT, le 14 Avril 2015
 Le Maire,
 Jean-Luc MARTINET

Affiché le : 14 Avril 2015
 Le Maire,
 Jean-Luc MARTINET


